

Revue de littérature :

L'accompagnement vers l'âge adulte des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance

Eléments de synthèse

En octobre 2014, l'ONED publie une [revue de littérature internationale](#) ayant pour objet l'accompagnement vers l'âge adulte des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance. Ce travail constitue le premier volet d'une étude menée à la demande du ministère en charge de la Famille. Elle est suivie d'un rapport d'étude sur l'analyse des politiques et des pratiques menées en France en direction des « jeunes majeurs ».

La revue de littérature compile de nombreux articles en langue anglaise portant sur la situation des « *care leavers* ». Il s'agit de s'intéresser aux parcours des enfants sortant du dispositif de protection de l'enfance en portant une attention particulière au seuil de transition entre la minorité et la majorité et à l'accompagnement réalisé dans ce cadre entre une situation de dépendance et la recherche d'une autonomie progressive de l'individu. En pratique, cette transition s'accompagne de la recherche de relais entre une prise en charge de l'enfant par les services spécialisés de la protection de l'enfance et l'inscription du jeune au sein du droit commun.

Le document analyse ainsi des articles de différents pays (Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Norvège, Québec, Roumanie, Royaume-Uni, Suède) avec pour ambition d'apporter des éléments sur la résilience des jeunes ainsi que sur leur degré d'insertion sociale et professionnelle en fonction de leur parcours de vie.

Ces analyses permettent d'une part, de dégager des constats communs issus de la recherche, d'autre part, de dresser un état des lieux des différentes préconisations formulées par les chercheurs.

I/ Des constats partagés sur la situation des *care leavers*

Les *care leavers* sont soumis à une évolution générale de la jeunesse plus longue et plus instable que par le passé. On distingue ainsi une différenciation des seuils d'âge entre le premier emploi, l'accès à un premier logement et la constitution d'un foyer pour l'ensemble des jeunes. L'OCDE considère par ailleurs que les jeunes constituent un groupe particulièrement exposé à la pauvreté. Au sein de ce groupe, les jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance sont dans une situation d'autant plus délicate qu'ils n'ont pas le soutien familial pouvant permettre une indépendance plus tardive.

A) L'insertion sociale et professionnelle fragile des *care leavers*

Les *care leavers* constituent une population particulièrement fragile. Les études qualitatives montrent : un taux de diplôme moins élevé que dans la population générale (en France, chiffre de la Drees, 2013) dont découle un risque de chômage, ainsi que des conduites à risques plus nombreuses qui peuvent se traduire par des troubles du comportement, des problèmes de santé mentale, des grossesses précoces, etc.

B) L'hétérogénéité des parcours des jeunes pris en charge

Les auteurs identifient **des facteurs de risques** au sein des parcours des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance qui peuvent en partie expliquer les constats précédents. Ils soulignent qu'une des difficultés des analyses est celle de **l'absence de tout déterminisme : chaque jeune ayant un parcours et des ressources propres**. Dans ce cadre, **les recherches montrent que la discontinuité et l'instabilité des parcours des jeunes ont pour effet un parcours scolaire et des liens affectifs souvent caractérisés par de nombreuses ruptures**. Ainsi, certains chercheurs considèrent qu'il existe un lien entre l'instabilité du placement connu pendant l'enfance et l'instabilité du logement à l'âge adulte. De même, l'instabilité du placement aurait des effets sur l'estime de soi du jeune, ainsi que sur la constitution d'un réseau social soutenant, inscrit dans le temps.

Enfin, les études montrent que le lien avec la famille est très différent d'une situation à l'autre et qu'il devient parfois particulièrement problématique à l'âge adulte.

C) L'organisation et le fonctionnement des services accompagnant les *care leavers*

Dans de nombreux pays, plusieurs niveaux de collectivités interviennent, les auteurs mettent ainsi en évidence un partage des responsabilités entre l'échelon local et le niveau national qui reste souvent ambigu et peut conduire à des inégalités territoriales.

Par ailleurs, des logiques différentes sont mobilisées par les services : la plupart des services travaillent dans le sens d'une **indépendance précoce** du jeune, en recherchant l'accès à un emploi et un premier logement qui permette une fin de prise en charge. Certains programmes se fondent au contraire sur un **modèle d'interdépendance** qui doit permettre le développement des compétences du jeune et l'inscription de ce dernier au sein d'un réseau social et professionnel qui s'inscrive dans la durée.

Enfin, selon les pays, la « cause des *care leavers* » est plus ou moins portée politiquement. Par exemple, au Royaume-Uni, ce public bénéficie d'une législation spécifique. En 2000, le *Children Leaving Care Act* affirme ainsi que les jeunes de moins de 21 ans qui sortent du dispositif de protection de l'enfance ont droit à un conseiller personnel et à une planification de leurs parcours qui soit fonction de leurs besoins et de leurs ambitions.

II/ Des propositions variées pour améliorer l'action menée

Des propositions de nature variée découlent de ces différents constats.

A) La diversification de l'offre proposée par les services

Il s'agit de trouver la ou les meilleures manières de répondre aux besoins des jeunes. Certains auteurs ont construit des typologies en fonction des besoins des jeunes majeurs. La revue de littérature en donne plusieurs exemples dont celle de Mike Stein qui différencie : les jeunes qui avancent avec succès et ont acquis une stabilité dans leur vie, y compris affective ; ceux qui ont une expérience plus instable, faite de ruptures au sein du dispositif de protection de l'enfance ; et ceux plus désavantagés encore ayant eu une enfance très dure à laquelle le dispositif de protection de l'enfance n'a pas su répondre. Dans ces trois hypothèses, l'auteur identifie des besoins différents nécessitant une adaptation de la réponse offerte par les services.

Les auteurs insistent par ailleurs sur la nécessité d'offrir aux jeunes une période transitoire entre l'accueil au sein du dispositif de protection de l'enfance et la pleine autonomie. Ce temps apparaît nécessaire aux professionnels pour installer une relation de confiance avec chaque jeune et ainsi les préparer sur un plan émotionnel, les accompagner dans la constitution d'un réseau social soutenant, et les aider à réaliser des projets conformes à leur capacité et leurs ambitions.

B) Le renforcement de la cohérence et de la continuité des parcours

La nécessité de renforcer la cohérence et la continuité des parcours se traduit au sein de la recherche par la mise en évidence de différents objectifs, parmi lesquels la nécessité de préparer les jeunes au changement tout au long de la prise en charge et lors de la sortie du dispositif de protection de l'enfance, de les aider à conserver les biens matériels qui lui appartiennent et peuvent avoir une valeur symbolique importante, d'assurer un cadre légal et réglementaire qui permette à la personne mineure d'expérimenter progressivement l'autonomie en fonction de son âge et de son degré de maturité et enfin de garantir le « droit à l'erreur », c'est-à-dire la possibilité pour le jeune de faire des allers retours au sein du dispositif (laisser le temps de la réflexion et de la maturité).

C) Le développement d'une approche globale et partenariale

Les recherches insistent sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des besoins exprimés et/ou ressentis par le jeune. Dans ce cadre, il est intéressant de voir que les approches sont susceptibles d'être différentes d'un service, voire d'un professionnel à l'autre : pour certains la priorité est l'accès à un logement ; pour d'autres, l'obtention d'un emploi ; ou encore une prise en charge ciblée sur l'éducation. Enfin, la santé et le bien-être du jeune peuvent également être mis en avant.

Il est dans ce cadre important d'assurer l'articulation des différentes actions menées en essayant de pallier l'empilement des dispositifs existants et plus largement le risque d'un éclatement de la catégorie « jeunesse en difficulté » par la mise en place de demandes partenariales.

Retrouver la revue de littérature dans son intégralité sur le site de l'ONED, parmi [nos publications](#).